

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1161 du 8 juin 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1161

EDITORIAL : «Familles, je vous hais»
pp. 1-2

CONJONCTURE : Irrationalité des marchés
ou des politiques ? pp. 3-4

ACTUALITÉ : Entre Roux de Bézieux et
Gataz, une compétition serrée p. 4 -
Retraites : enfin des positions impopu-
laires ! p. 5 - Turquie : une hirondelle ne
fait pas le printemps p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

“Familles, je vous hais”

On attribue cette belle formule à André Gide ou Jules Vallès mais c'est, me semble-t-il Charles Fourier, l'un des grands penseurs du socialisme français du XIXème siècle, qui l'a lancée. Il disait toute sa haine pour la société bourgeoise, comme son contemporain Marx qui faisait de la famille, au même titre que la religion et l'Etat, l'une des plus puissantes « superstructures » destinées à masquer le plus important : l'infrastructure économique fondée sur la propriété privée du capital. La religion, opium du peuple, l'Etat instrument d'oppression du prolétariat, la famille symbole et reproduction de l'ordre bourgeois.

Bref, communistes et collectivistes de toutes sortes n'aiment pas les familles et se sont donnés pour objectif de

les détruire. Nos socialistes ringards se sont employés à poursuivre et accélérer l'œuvre de démolition familiale lancée, il faut le dire, par des législateurs réputés de droite, qui ont pondu les lois Lecanuet, Neuwirth ou Veil, au prétexte de prendre en compte « l'évolution des mœurs ». Du coup, les mœurs se sont mises à évoluer...

C'est dans cette perspective qu'il faut situer non seulement la loi Taubira, mais aussi ladite « réforme des allocations familiales ». En effet la décision du gouvernement Ayrault n'a pas seulement une dimension fiscale – déjà condamnable – mais aussi une dimension sociale et pour finir une dimension morale, tout à fait inacceptables à mon sens. >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

« Famille, je vous hais » (suite)

La dimension fiscale a été celle dont on a le plus débattu. L'impôt sera un peu plus lourd pour les familles nombreuses dont le revenu est relativement élevé : cela concernera 12 % des foyers fiscaux, et l'impôt sur les revenus de contribuables ayant deux enfants déclarant plus de 60.000 euros annuels. Dans les caisses du Trésor Public on attend 2,5 milliards de recettes supplémentaires : voilà de la bonne austérité. Les vices fondamentaux de la fiscalité française seront honorés : progressivité (faire payer les riches) et redistribution (pour alléger les charges des familles plus modestes). On ne manque jamais de présenter un impôt nouveau dans l'emballage de la « justice sociale ».

Il est inutile, je pense, de rappeler que l'assainissement des finances publiques, dont celles du régime famille, ne passe pas par des impôts supplémentaires. En période de crise, augmenter les prélèvements est la dernière chose à faire. La seule politique de nature à sortir de la crise est la réduction des dépenses, et non l'accroissement des recettes.

La dimension sociétale se découvre dans les autres mesures du dispositif prévu. Il est clair que les foyers les plus atteints vont être ceux qui ont fait le choix d'une progéniture nombreuse. Mais on offre en contrepartie des crèches, qui devraient encourager les mamans à ne plus laisser les enfants à la maison et à disposer d'un deuxième salaire, qui viendra compenser le surplus d'impôts mais en même temps allourdira ledit surplus ! Sont épargnées les « familles monoparen-

tales », qui verront leurs allocations augmenter. C'est dire que, consciemment ou pas, le gouvernement va pénaliser les familles qui ont fait le choix de la mère au foyer. C'est désormais la mère au foyer fiscal. Du coup, toutes les utopies socialistes peuvent se réaliser : d'une part collectivisation des enfants, confiés dès leur naissance aux soins maternels de l'Etat, d'autre part éclatement des couples, « libération » des femmes en attendant celle des enfants.

“ La marche au collectivisme s'accélère ”

Mais c'est ici que se dévoile la dimension morale, celle qui m'inquiète le plus. Voilà que les choix les plus fondamentaux de la vie d'un homme et d'une femme ne sont plus laissés à leur liberté, mais sont désormais entre les mains du pouvoir politique. C'est la totale ingérence de l'Etat dans ce qui devrait être le temple de la vie privée. Mais c'est précisément parce que la famille est un temple, une cellule vivante, une unité d'harmonie et d'amour, qu'elle est l'objet de cette ingérence. Rien ne doit résister au bien commun, tel que l'imagine l'élite de la nation.

“ Respecter les choix de la famille ”

Sans doute la « politique familiale » n'a-t-elle pas toutes les

qualités. Encourager la natalité par des incitations financières n'est pas en soi un progrès social. Si on peut comprendre qu'à titre personnel et dans le cadre de communautés privées, une solidarité s'organise pour venir en aide aux familles nombreuses, la solidarité publique forcée ne saurait être qu'un pis aller. Les démographes aiment établir une corrélation entre stimulants financiers et natalité, mais la natalité a certainement d'autres composantes que le coût de l'enfant. Je me méfie de « l'économisme ». Le coût de l'enfant a pour large contrepartie l'amour donné et l'amour reçu lorsque l'enfant paraît. On peut aussi observer que les coûts d'instruction et de développement harmonieux de l'enfant sont bien couverts dans les sociétés de libertés, où la promotion sociale est accessible à toutes les couches de la population – libre encore une fois aux solidarités spontanées de régler le problème des « laissés pour compte » qui doivent alors représenter une minorité.

Donc, à tout prendre, si l'on doit admettre une « politique familiale », qu'elle soit au moins honnête. Qu'elle n'établisse pas, comme dans le dispositif Ayrault, des discriminations arbitraires inspirées par le choix politique en faveur du collectivisme. La société collectiviste est une utopie et débouche sur le totalitarisme. Y serions-nous déjà ?

Jacques Gareilo

IRRATIONALITE DES MARCHES OU DES POLITIQUES ?

Que se passe-t-il sur les marchés financiers ? Il y a déjà quinze jours, la Nouvelle Lettre a été parmi les premières à poser cette question. La bourse a fortement progressé, alors que la situation économique est mauvaise et que les entreprises se portent mal. Puis tout d'un coup la tendance se renverse et les cours reculent brutalement : ce qui domine, c'est la volatilité. Les bons esprits, prompts à dénoncer le capitalisme néo-libéral, parlent de l'irrationalité des marchés. La vérité est ailleurs : si les marchés financiers semblent irrationnels, c'est en raison des politiques monétaires qui favorisent les bulles et les crises. Ce sont les politiques qui créent de la volatilité. Revenons sur cette question essentielle, car elle pourrait hypothéquer la conjoncture des prochains mois.

L'économie va mal

Si l'on regarde la situation économique, on n'est guère porté à l'optimisme. La zone euro est en récession, l'Amérique et le Japon vont un peu mieux, mais avec des taux de croissance de l'ordre de 1%, il n'y a pas de quoi rêver. La situation de l'emploi est parfois dramatique, avec plus de 10% de chômeurs en France ou de 25% en Espagne. Le poids de la dette publique est un véritable boulet et il n'y aura guère d'espoir de l'alléger tant que les déficits budgétaires persisteront. Les entreprises voient leurs taux de marge se réduire et les perspectives de profit futur ne sont guère encourageantes.

Tout cela est bien connu. Logiquement, cela ne devrait guère inciter les marchés financiers à l'optimisme. D'ailleurs, après le déclenchement de la crise en 2008, ils avaient fortement chuté. Or, depuis des mois, en Europe comme en Amérique, la tendance est devenue nettement haussière. Certes les cours boursiers n'ont pas vocation à refléter la situation du moment, ils anticipent plutôt l'évolution future : même avec une mauvaise conjoncture, il est logique d'investir en bourse si les perspectives de profits sont favorables ; donc les cours montent. Mais aujourd'hui, non seulement la situation est mauvaise, mais les perspectives le sont aussi, surtout dans la zone euro, en particulier en France et dans l'Europe du sud.

Quand l'euphorie fait place à la volatilité

Incontestablement, il y a eu une véritable euphorie boursière, les indices battant record sur record. Les investisseurs se seraient-ils trompés ? Au Japon, l'indice Nikkei a progressé de 80% en 6 mois, alors que l'économie japonaise se traîne depuis des années. Aux Etats-Unis, le Dow Jones est à son plus haut historique, faisant mieux qu'avant la crise de 2007 et même qu'avant la bulle d'Internet en 2000. En Europe, il en allait de même pour les places de Francfort ou Paris, avec un CAC au-dessus de 4000 points. Ces hausses ont surpris nombre d'observateurs de la conjoncture, certains ont même parlé d'irrationalité des marchés.

Mais des retournements tout aussi impressionnants se sont produits. La bourse de Tokyo a donné le signal et chutait en une séance, le 23 mai dernier, de 7,32%. Depuis quelques séances, les places européennes enregistrent des pertes. Voilà de quoi alimenter la thèse de l'irrationalité des marchés : les opérateurs en bourse ne sauraient pas où ils vont ! Il est vrai qu'il y a de quoi être troublé par une volatilité incompréhensible et gênante.

Qui a provoqué la bulle immobilière de 2008 ?

La réalité est différente. Si les marchés sont troublés, c'est en raison de l'irrationalité des poli-

tiques et en particulier de la politique monétaire.

Ce n'est pas la première fois que se produisent des bulles spéculatives. La crise des subprimes, en 2008, c'était bien au départ une progression des achats de logements et donc une hausse des cours, suivie d'un retournement tout aussi rapide. Mais pourquoi cette bulle immobilière ? Parce que les banques avaient accordé des crédits en quantité faramineuse à des ménages non solvables, qui ont été dans l'incapacité de rembourser et qui ont dû vendre leur logement, provoquant le retournement des prix immobiliers.

Les bulles ne viennent pas par hasard. Ce ne sont pas les ménages qui étaient devenus irrationnels, même s'ils ont été imprudents. Ce ne sont pas les banques, mais les banques centrales (ici la FED) et derrière elles les gouvernements, qui ont voulu forcer la marche de l'économie en créant de la monnaie et en garantissant aux banques qu'elles les aideraient quoi qu'il arrive. Le laxisme monétaire ne peut venir que des banques centrales, qui ont le monopole de la création de monnaie de base, ce qui commande le reste. Pour qu'il y ait bulle, il faut qu'il y ait les moyens de créer une bulle, grâce à une création de monnaie sans rapport avec la réalité. >>

Irrationalité des marchés ou des politiques ? (suite)

La politique monétaire provoque bulles et volatilités actuelles

Le même phénomène se reproduit, cette fois sur les marchés boursiers. Les opérateurs ont des liquidités en quantité, car les banques centrales arrosent l'économie, avec leur « politique de l'hélicoptère » (Friedman) : elles jettent de l'argent par les fenêtres. La Nouvelle Lettre rappelait il y a peu que la Banque du Japon était en train de doubler en deux ans la base monétaire : rien de surprenant à ce que l'alerte ait été donnée en premier au Japon. Ailleurs, la politique de « quantitative easing » aux Etats-Unis instaure aussi le laxisme monétaire et la BCE fait exploser son bilan en rachetant des titres pour créer des liquidités.

Première alerte ? demandait Jacques Gareilo le 25 mai. Il pourrait y en avoir d'autres car, comme il l'expliquait, « une politique monétaire laxiste fausse le calcul économique » et « elle est source de malinvestissements et ruine la

croissance au lieu de la stimuler ». Nous n'avons cessé, dans nos articles de conjoncture, d'affirmer que les politiques monétaires laxistes, liées aux politiques budgétaires tout aussi laxistes, allaient provoquer de l'inflation.

On nous répondait que nous étions en déflation, parce que l'indice des prix à la consommation était à peu près stable. Mais quid du prix des titres boursiers ?

L'argent émis de façon irresponsable par les banques centrales doit bien aller quelque part : les gens ne l'enfouissent pas dans leur jardin. Alors, il va pour l'instant en bourse, parce que les actions étaient au plus bas du fait de la crise économique et offrent encore aujourd'hui des occasions de profit. Mais, d'une part, avec le temps et la stagnation durable de l'économie mondiale, les anticipations de profit se font rares. D'autre part, le laxisme trouve peu à peu ses limites avec les taux de change et les banques centrales n'iront sans doute pas jusqu'à sacrifier totalement la valeur de

leur monnaie, de sorte que les opérateurs en bourse peuvent se dire que les politiques monétaires peuvent s'infléchir : le robinet à liquidités gratuites serait fermé.

Ainsi s'explique la volatilité : les opérateurs ne sont plus sûrs de rien, ils hésitent entre l'amplification de quelques signes de reprise, ici ou là, et l'incertitude monétaire. La politique monétaire interdit des anticipations fiables, elle crée une incertitude redoutable pour l'économie mondiale.

La volatilité boursière traduit en quelque sorte le trouble dans lequel se trouvent entrepreneurs et investisseurs. Pour qu'ils puissent jouer leur rôle, il faut en finir avec les incertitudes d'origine politique, stabiliser les politiques de stabilisation, fixer des règles monétaires et budgétaires et cesser de changer les règles fiscales et sociales tous les jours. Ce sont ces politiques irrationnelles qui affolent les marchés et ruinent l'économie.

Jean Yves NAUDET

Entre Roux de Bézieux et Gattaz une compétition serrée

Mais les deux candidats à la présidence souhaitent un Medef « de combat »

Tous les libéraux suivent de près la campagne pour la présidence du Medef. Ce n'est pas que nous cultivions particulièrement la gent patronale, mais c'est que le comportement des dirigeants et du personnel de cette puissante machine est déterminant pour l'avenir de notre économie et pour l'harmonie sociale. Dans le passé, le Medef a souvent été trop absorbé par son rôle de « partenaire social » et les négociations avec des syndicats peu coopératifs pour en oublier sa mission première : défendre et promouvoir la libre entreprise et le libre échange.

Le Conseil exécutif du Medef, réuni lundi dernier, a fait un premier choix, exprimant l'opinion des 45 dirigeants actuels de l'institution. Il a placé en tête Geoffroy Roux de Bézieux qui a distancé d'une seule petite voix Pierre Gattaz. Les autres candidats, dont Patrick Bernarsoni, président de la Fédération des Travaux Publics, ont été laissés pour compte. La compétition s'annonce donc très serrée pour l'élection qui se déroulera le 3 juillet prochain.

Une chose peut rassurer : tous deux souhaitent un Medef « de combat », non pas pour jouer les

boutefeux mais pour affirmer plus d'indépendance à l'égard de l'Etat et des syndicats. Un Medef de combat serait davantage présent dans le débat public et ne se rangerait plus systématiquement au « politiquement correct ». Il expliquerait aux Français pourquoi ils doivent faire confiance aux entrepreneurs et exigerait des pouvoirs publics qu'ils fassent cesser leur harcèlement fiscal et réglementaire, destructeur d'emplois. Cela dit, le choix est difficile entre Pierre Gattaz, plus consensuel et tourné vers le dialogue social dans l'entreprise, et Geoffroy Roux de Bézieux, plus doctrinal et tourné vers la réforme de l'Etat. •

Retraites : enfin des positions impopulaires !

Le rapport Moreau ne manque pas de courage, mais il manque de lucidité

« C'est une déclaration de guerre », a immédiatement commenté la CGT. Le rapport Moreau sur la réforme des retraites, commandé par le gouvernement dans la perspective de la « conférence sociale » des 20 et 21 juin, a en effet de quoi provoquer l'ire populaire. Il s'en prend aux fonctionnaires, mais aussi aux salariés du secteur privé, mais encore aux retraités, mais enfin aux entrepreneurs : à chacun son cadeau.

Les fonctionnaires perdraient le bénéfice actuel du mode de calcul de leurs retraites : fondé aujourd'hui sur les six derniers mois de traitements, il prendrait désormais en compte les dix meilleures années (pour les salariés du secteur privé la réforme Balladur avait porté de dix à vingt cinq meilleures années la base de

calcul). Les salariés du privé seraient amenés à cotiser 43 ou même 44 ans au lieu des 41,5 actuels pour avoir droit à la retraite complète. Les retraités aisés (toujours !) verraient le taux de leur CSG (6,6 %) aligné sur celui des actifs (7,5%) et leur Impôt sur le revenu pourrait augmenter de 0,3 %. L'abattement fiscal de 10 % pour frais professionnels serait supprimé pour tous les retraités. Le montant des pensions ne seraient plus indexés sur l'indice des prix. Les cotisations patronales subiraient une hausse de 0,3 %.

Certes, des mesures dérogatoires sont envisagées, notamment en faveur des bas revenus, des basses pensions, des femmes, des activités pénibles, etc.. Et le Premier

Ministre a rassuré tout le monde en promettant que justice et solidarité ne seront pas oubliées. Mais dans l'ensemble, le rapport Moreau apparaîtra comme une provocation.

Mais pourquoi faire de la provocation et mettre les gens dans la rue pour des mesures qui, une fois de plus, sont « paramétriques » ? Benoît Hamon l'a rappelé : l'essentiel est de sauver les retraites par répartition. Or, c'est bien ce système qui est en cause et ce gouvernement, comme les précédents, fait de l'acharnement thérapeutique en rejetant une vraie réforme systémique. Le rapport Moreau s'est trompé de cible : il aurait dû s'intéresser à la meilleure façon de gérer la transition à la capitalisation. •

Turquie : une hirondelle ne fait pas le printemps

Erdogan ne veut pas renoncer à la dictature islamique. Y sera-t-il contraint ?

Il y a peu de ressemblance entre les événements dramatiques qui agitent la Turquie et les fameux « printemps arabes » qui ont tourné à la dictature islamique. Certes, dans les deux cas, c'est une pétition de démocratie qui a légitimé les manifestations et les Occidentaux sont tombés dans le panneau en applaudissant à la chute de Ben Ali, Moubarak et Kadhafi. Mais derrière le masque de la démocratie s'est imposée la dictature de la charia. En Turquie, c'est contre la dictature islamique et contre la mise en place progressive de la charia que des milliers de manifestants se sont mobilisés.

Qui sont-ils ? Le gros de la troupe est certainement composé de jeunes du CHD, le parti qui se

réclame d'Ataturk, le père de la Turquie laïque et moderne, mais peu démocratique et soumis au pouvoir d'une armée puissante. Mais il y a aussi de jeunes libéraux, en double rupture et avec la tradition dictatoriale d'Ataturk et avec l'islamisation galopante du pays. Il y a encore des syndicats plutôt marxistes, opposants de toujours au pouvoir d'Istanbul.

Face aux manifestants, le Premier ministre Recep Erdogan. Au pouvoir depuis 2002, il avait au début de son mandat rendu crédible un Islam conservateur mais démocratique, se voulant modéré et moderne. Il avait réalisé des réformes économiques et sociales pour accélérer l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne. Mais les gouverne-

ments européens, obnubilés par l'intégration politique, l'ont refusée. Erdogan a alors jeté le pays dans les bras d'un islamisme de plus en plus prégnant. Les femmes ont été voilées, invitées à avoir trois enfants au moins, les interdits religieux se sont multipliés (alcool, contraception). La diplomatie turque s'est infléchie et veut faire passer la reconstitution d'un empire ottoman pour solution aux conflits du Moyen Orient.

L'opposition à Erdogan se tourne maintenant vers le président Abdullah Gül, l'autre chef du parti AKP, qui n'a pas grand pouvoir mais prend position contre son Premier Ministre. Celui-ci n'a aucune intention de laisser la révolution s'installer. Qui fera pression sur lui ? •

Demandez le Programme

Mettre fin à la progressivité, à la complexité et à l'instabilité de l'impôt : tel est l'objectif d'une réforme fiscale. Il existe une recette simple, juste et efficace, et qui a fait ses preuves : l'impôt à taux unique, connu aussi sous le nom de « flat tax ». Le premier mérite de la flat tax est de rendre tous les contribuables français égaux devant l'impôt.

Jacques Garello

Existe-t-il un impôt juste ?

C'est la question que se pose tout réformateur fiscal. Mais qu'est-ce que la justice ? Si, comme c'est le cas actuellement en France et dans la plupart des pays, on se réfère à la justice sociale, et si l'impôt est conçu comme un instrument de redistribution, on n'est guère plus avancé, car existe-t-il un niveau juste de redistribution ? John Rawls et Amartya Sen l'ont défini, mais ont été incapables de dire quel est concrètement ce point d'équilibre virtuel.

Les libéraux considèrent la « justice sociale » comme un mirage (Hayek, tome II de Droit, législation et Liberté), ouvrant la porte à l'arbitraire fiscal (Pascal Salin, l'arbitraire fiscal).

L'impôt a pour raison d'être de payer les biens publics fournis par l'Etat et les administrations. Il va de soi que la liste des biens publics ne peut pas s'allonger à l'infini, comme c'est le cas en France, où le sport, la musique, le cinéma, la télévision, les transports, l'énergie sont affaires d'Etat, tout comme la santé, l'éducation, les retraites, la famille, etc..

Impôt de capitation ?

Un bien public s'entend, d'après une rigoureuse définition scientifique, d'un produit ou d'un service qui ne peut être offert par le processus marchand, parce qu'il présente deux caractéristiques : non excluabilité (personne ne peut en

priver les autres) et non rivalité (la consommation des uns n'empêche pas les autres de consommer). Tout le monde peut en profiter et tout le monde en profite. Alors qui va payer ? La nature du bien public se ramène donc à un problème d'information. C'est la raison pour laquelle il n'est pas marchand : sur un marché, le consommateur peut être identifié et, par conséquent, il peut payer le prix de sa consommation. Télévision par ondes hertziennes : impossible de repérer le téléspectateur, donc il paiera une redevance (un impôt) du moment qu'il possède un téléviseur. Télévision par câble ou satellite : le téléspectateur est repérable et on peut facturer sa consommation. Bien public au départ, l'émission télévisée devient bien marchand.

Donc, si les citoyens d'un pays s'accordent pour avoir une police, une armée et une justice dont chacun risque d'avoir besoin, sans savoir s'il en sera usager ou non, le seul impôt « juste », c'est-à-dire ajusté à la consommation de biens publics, devrait être l'impôt de capitation : le même impôt par tête pour chaque contribuable.

En anglais, c'est la « poll tax » ou « head tax », célèbre pour avoir causé la chute de Margaret Thatcher : elle voulait que tous les habitants d'une ville paient un impôt local parce que les municipalités travaillistes offraient gratuitement quantité de biens abusivement appelés « publics » (cantines, vacances, voire même cinéma) aux dépens des quelques

rare contribuables aisés et des sociétés, qui avaient fini par quitter la ville dès lors frappée par le chômage. L'impôt de capitation exclut toute forme de redistribution.

Impôt proportionnel

L'impôt de capitation se justifie quand il y a très peu de biens publics (ce qui est en effet une bonne chose) et peu coûteux (ce qui est hélas exceptionnel aujourd'hui). Dès que le coût de fonctionnement des administrations, même très réduites, s'élève sensiblement, l'effort demandé à des contribuables à faibles revenus peut paraître très lourd.

L'idée a donc fini par s'imposer d'un impôt proportionnel, c'est-à-dire variable avec les « capacités contributives » du citoyen. C'est en ces termes que se formulait l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, repris par l'article 34 de la Constitution de la Vème République Article 13 : *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.* Le principe est donc clair : un taux identique appliqué à une base fiscale variable. La base est en principe le montant du revenu perçu.

La suppression des niches

Mais peut-on introduire des différences suivant l'origine du revenu ? Pour assurer l'égalité des contribuables devant l'impôt, il est indispensable qu'il y ait la même base de calcul pour tous. Il n'y a donc pas de raison de distinguer ceux qui tirent leur revenu de leur salaire, ou de leur placement financier, ou de leur retraite, ou d'une rente. Il y a encore moins de raison de cibler certaines activités auxquelles le législateur entend réserver un sort particulier, en surtaxant ou exemptant (totalement ou partiellement) les revenus qu'elles engendrent.

Ces niches n'ont d'autre justification que de satisfaire les lobbies et les clientèles électorales ou de dicter aux particuliers l'orientation qu'ils doivent donner à leur vie professionnelle. Pour quelle raison la fiscalité des journalistes français leur est-elle si favorable ? Pourquoi envisage-t-on régulièrement de choyer les footballeurs français ?

L'impôt de solidarité

Est-ce que la solidarité trouve son compte dans l'impôt proportionnel ? D'une part, la fonction de l'impôt n'est pas d'imposer aux gens de se sacrifier pour les autres. Il n'y a de véritable solidarité que voulue et personnelle, et non forcée et publique. D'autre part, une pression fiscale trop forte détruit la solidarité privée parce qu'elle diminue le pouvoir d'achat, qui est aussi le pouvoir de don. Ainsi, peu à peu, la solidarité est-elle « nationalisée », devenant une affaire d'Etat, un droit social – et les ressorts naturels de la charité personnelle sont-ils brisés. Ce

sont les pays les moins fiscalisés (comme les Etats-Unis) qui sont aussi ceux où les dons personnels sont les plus importants.

Alvin Rabushka, promoteur de la flat tax aux Etats Unis, a mesuré les effets des réformes Reagan de 1982 réduisant considérablement la progressivité. Il a établi qu'avec la baisse du taux appliqué à la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, la part des Américains très riches dans le total des recettes fiscales avait augmenté. Assurés d'être moins ponctionnés, ces contribuables ont cherché à gagner plus d'argent et le supplément de leurs revenus a élargi la base de calcul de leur impôt. Ainsi les « cadeaux faits aux riches » se transforment-ils en cadeaux faits au fisc par les riches.

Contribuable ou foyer fiscal ?

A propos de la base de l'impôt sur le revenu se pose encore la question des personnes à charge.

La déclaration de revenus est-elle individuelle ? Dans la plupart des législations, on se réfère au « foyer fiscal » : le contribuable fait une déclaration commune à tous ceux qui vivent ensemble ou appartiennent à une même communauté. Ainsi les époux sont-ils libres de faire une seule déclaration s'ils le désirent, ainsi les enfants ou les parents à charge du déclarant peuvent-ils être pris en compte.

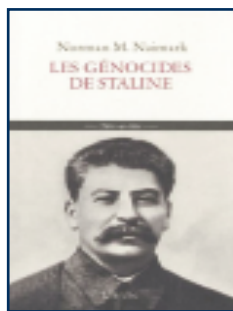
Si l'on met en commun les revenus, ne faut-il pas mettre en commun les charges ? Il est certain qu'un enfant mineur scolarisé diminue les « capacités contributives » des parents. Voilà pourquoi les quotients familiaux ou les déductions pour personnes à charge sont pratiqués dans la plupart des législations.

Mais cela n'est-il pas source d'inégalité devant l'impôt ? Après tout, un contribuable qui dilapide son revenu a moins de « capacité contributive ». Et un enfant consommateur du service public comme ses parents. Cependant, dans la mesure où le déclarant assure lui-même l'éducation, la santé et la protection rapprochée de l'enfant ou de la personne à charge, on peut soutenir qu'il se substitue à l'administration et n'a donc pas à payer d'impôt sur les dépenses engagées pour l'enfant. Rabushka et la plupart des promoteurs de la flat tax se rallient à la formule du foyer fiscal.

Ainsi le taux unique est-il réellement facteur d'égalité fiscale, sans pour autant ignorer la diversité des situations.. Mais il a un deuxième avantage : il élimine la complexité de l'impôt. Un même impôt pour tous, un même impôt pour tout : j'en parlerai la semaine prochaine.



La famille, un foyer fiscal



Les génocides de Staline

Norman M. Naimark

L'historien Norman M. Naimark, spécialiste de la période soviétique à l'Université de Stanford, démontre – exemples à l'appui – que les assassinats de masse perpétrés dans les années 1930 en URSS sont des génocides dans le sens qu'il y a eu intention délibérée d'élimination d'une catégorie de la population. Plusieurs historiens l'avaient dit et l'ouverture des archives le confirme.

Staline a ordonné la mort de 15 à 20 millions de personnes. Personne n'a fait mieux... Il prenait un malin plaisir à donner ces ordres d'élimination. Il « agitait devant ses subordonnés la menace mortelle de la déportation, de la vie au Goulag et de l'exécution, guettant leurs réactions à ses provocations, à ses railleries et à son humour sadique. Parfois il leur tendait un piège, assistait à leur arrestation, leur faisait espérer une grâce, puis les faisait emmener pour être interrogés, torturés et fusillés. Il fit même emprisonner et déporter les épouses, les enfants, les frères et les sœurs de ses plus proches compagnons, observant le moindre signe prouvant qu'ils flanchaient du fait de la pression ». Lorsque l'un des condamnés arrivait à se suicider (ce qui était déjà un exploit en soi) et laissait une lettre clamant son innocence, Staline prenait ce geste pour la meilleure preuve de culpabilité. Aucun historien ou biographe n'a vraiment réussi à remonter aux sources des penchants meurtriers de Staline. Certains ont invoqué son enfance assez brutale avec un père alcoolique qui le battait, d'autres sa vie « sentimentale » et la mort de sa première femme... Comme dans le cas d'Hitler, ce ne sont que des suppositions. Mais ce qui est sûr, c'est que Staline a bien appliqué à la lettre les préceptes de son mentor, Lénine. C'est celui-ci qui a été le grand ordonnateur des massacres de masses au nom de la « purification sociale ». Staline était bien considéré comme « le meilleur élève de Lénine ».

L'une des premières victimes de Staline a été le koulak. En russe, cela signifie « le poing » car le koulak était considéré comme un paysan avare qui refuse la collectivisation et s'oppose au régime soviétique. Staline ordonne leur extermination. Entre 1929 et 1932, quelque 10 millions de koulaks furent expulsés de chez eux. En 1930, 20 201 condamnations à mort de koulaks furent prononcées et en janvier 1932, près de 500 000 koulaks étaient morts dans les camps. Les koulaks étaient définis en termes de famille et non d'individus. Non seulement le chef de famille et sa femme étaient considérés comme des koulaks mais aussi tous leurs parents, jeunes et vieux !

De même, la famine provoquée délibérément en Ukraine en 1932-33 peut être considérée comme un véritable génocide. Elle fit entre 6 et 8 millions de victimes choisies par Staline. A cela s'ajoutent les exécutions de masse et les déportations des populations d'origine « étrangère » établies sur le territoire de l'URSS. Polonais, Allemands, Coréens sont éliminés parce qu'ils sont étrangers. Le même sort fut réservé aux Tchétchènes, Ingouches ou Kazakhs. Durant la Grande Terreur de 1937-38, presque 700 000 individus furent exécutés ; ils étaient considérés comme des « ennemis du peuple ». Pourtant, ce terme n'entre pas (encore) dans la définition de génocide...

Bogdan Calinescu

Norman M. Naimark, Les génocides de Staline, l'Arche, 2012



5ème Week End de la Liberté

5 - 7 juillet 2013

Hôtel Caliceo à Saint-Paul-Lès-Dax
Initiative individuelle, prise de risque et responsabilité

avec le concours de l'ALEPS, Contribuables associés, Liberté Chérie, l'Institut Coppet, l'IFRAP, l'IREF et Alternative Libérale.

Ce week end, organisé comme les précédents par Patrick de Casanove, président du Cercle Frédéric Bastiat des Landes, s'inscrit naturellement dans les Forums des Libertés, point de rencontre de la société civile et libérale.

Les participants vont débattre à partir de plusieurs conférences, dont celles d'Henri Lepage, Jacques de Guenin, Jean Philippe Delsol, Vincent Bénard, Vincent Ginocchio. Patrick de Casanove, avec son talent et son enthousiasme remarquables, assurera la présentation, l'animation et la conclusion de cette sympathique manifestation.

Réponse à renvoyer dès que possible au Cercle Frédéric Bastiat, 146 rue des Hauts du Lac, 40440 Ondres



Nous vous rappelons l'invitation lancée par le Pr Naudet à participer au

Vingtième Colloque d'Ethique Economique
les 20 et 21 juin 2013
Faculté de Droit d'Aix en Provence

au programme

Rapport introductif, J.Y. Naudet
Leçon inaugurale, Pr. J. F. Mattéi

La situation en Europe et en France, Professeur Wanda Mastor (membre de la Commission Jospin).

La politique : intérêt général ou intérêts particuliers. Politique et éthique, leçons de l'histoire, avec les interventions du Pr. P. Garelo, de MM. Madalenat di Florio et J. P. Deschodt (l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures).

Séance de conclusion avec le Professeur Emérite Louis Dubouis et le Professeur Louis Mazeaud, de l'Institut, Président du Conseil Constitutionnel.

Inscriptions au secrétariat du Centre d'Ethique Economique tél 0442172873 mail francoise-sakkoun@univ-amu.fr